

## BULLETIN



## MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

## BUDGET de 1946

*Avant de passer à l'examen du budget de 1946 de la Ville, il n'est peut-être pas inutile de faire connaître à certains de nos lecteurs ce qu'est un budget, comment il est établi, quelles sont ses ressources, comment elles sont déterminées, etc...*

Budget est un mot anglais qui signifie sac, valise de cuir. C'est dans une valise qu'étaient présentés au Roi les états concernant les besoins du royaume et les ressources à escompter.

L'emploi du mot budget remonte en France à la loi du 2 Ventôse, an XIII.

Le budget, c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat, des départements et des communes. C'est en quelque sorte un devis d'administration dans lequel on cherche à prévoir le montant des sommes dont on aura besoin pour la période envisagée et le produit à attendre des diverses branches de ressources publiques.

Dans les communes, le budget est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Il est approuvé par le Préfet dans les communes de l'arrondissement chef-lieu et par le Sous-Préfet dans les autres. Quelques budgets importants sont approuvés par le Ministère de l'Intérieur.

Le budget est établi d'après une contexture donnée par les Services du Ministère de l'Intérieur, qui ont imposé aux communes un cadre uniforme. Il est dressé en section ordinaire et section extraordinaire, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Il est divisé en chapitres et chaque chapitre en articles.

Ses recettes comprennent :

- 1° Le produit des centimes ordinaires, extraordinaires et spéciaux parmi lesquels figurent les centimes pour insuffisance de revenus;
- 2° Les taxes et autres impositions perçues en vertu de rôles ou de titres de recettes;
- 3° Les taxes, droits et rémunérations pour services rendus;
- 4° Le produit des services à caractère commercial et industriel exploités en régie;
- 5° Le produit des concessions des Services Publics;

- 6° Les revenus ordinaires et extraordinaires du patrimoine;
- 7° La répartition faite par l'Etat (aide financière, subventions, etc...);
- 8° Les recettes ordinaires et extraordinaires diverses;
- 9° Le produit des centimes affectés au Service de la dette.

Ses dépenses sont :

- 1° Les dépenses de personnel de l'Administration générale (traitements, salaires, indemnités, allocations familiales, assurances sociales, caisse des retraites, etc...);
- 2° Les dépenses de matériel de l'Administration générale (frais de bureau, de téléphone, imprimés, etc...);
- 3° Les dépenses de justice (Justice de Paix et Conseil des Prud'Hommes dans les communes chefs-lieux de canton);
- 4° Les dépenses de police (contingent mis à la charge des communes pour participation aux dépenses de police d'Etat dans les communes où la Police d'Etat a été créée);
- 5° Les dépenses de sécurité (sapeurs-pompiers, matériel d'incendie, etc...);
- 6° Les dépenses de salubrité et santé (désinfection, entretien des égouts et canalisations d'eau, cimetière, etc...);
- 7° Les dépenses de voirie — voirie urbaine, vicinale et rurale — (salaires, indemnités au personnel, entretien des rues, parcs, éclairage public, entretien du matériel automobile, assurances, etc...);
- 8° Les dépenses pour marchés, abattoirs, halles;
- 9° Les dépenses d'entretien des propriétés communales (Mairie, église, etc...);

- 10° Les dépenses d'enseignement et d'entretien des bâtiments scolaires (indemnités de logement aux instituteurs et institutrices, salaires et indemnités du personnel d'entretien, chauffage, éclairage, réparations, etc...);
- 11° Les dépenses d'éducation physique et sportive;
- 12° Les dépenses d'assistance, prévoyance et famille (cantines scolaires, colonies de vacances, garderies, inspection médicale des écoles, etc...);
- 13° Les dépenses de bibliothèque, musée, fêtes et cérémonies, les dépenses diverses;
- 14° Les dépenses extraordinaires, telles celles relatives au service des annuités d'emprunt, aux acquisitions mobilières et immobilières, aux travaux neufs et de grosses réparations.

#### Principes généraux :

Le Conseil Municipal ne peut, légalement, inscrire au budget que des dépenses ayant un caractère d'utilité communale. D'autre part, c'est un principe fondamental en matière d'administration communale, qu'aucune dépense, de quelque nature qu'elle soit, ne doit être faite ou autorisée qu'après qu'il a été prévu les moyens financiers d'en assurer l'acquittement.

Le budget communal est annuel, mais ses services s'exécutent par exercice dont la durée est fixée à 15 mois et s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars de l'année suivante. La période complémentaire de trois mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante sert exclusivement à payer les droits acquis et les services faits avant le 31 décembre précédent, les ordonnancements ne pouvant d'ailleurs être faits par le Maire que jusqu'au 15 mars inclus.

#### Principales ressources du Budget :

Ainsi qu'on peut le voir dans l'énumération des recettes, les principales ressources dans les communes sont constituées par le produit des centimes additionnels ou impositions communales et des taxes (taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation, taxe sur la valeur locative des locaux professionnels, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe de déversement à l'égoût, taxe sur les chasses gardées, taxe sur les domestiques, taxe sur les précepteurs, préceptrices et gouvernantes, taxe vicinale, taxe sur les voitures, chevaux, mules et mulets, taxe sur les locaux loués en garnis, taxe sur les droits de mutation à titre onéreux, taxes locales sur les ventes au détail et prestations de service).

#### Le centime additionnel - Sa valeur :

Ce sont des principaux fictifs aux quatre contributions (contribution foncière de la propriété bâtie, contribution foncière de la propriété non bâtie, contribution mobilière, contribution des patentes) qui servent de base au calcul des impositions communales et à la détermination du centime additionnel. Le centime n'est autre que la centième partie des principaux fictifs.

Les principaux fictifs sont eux-mêmes déterminés selon des règles spéciales par la Direction départementale des Contributions Directes.

La valeur du centime additionnel varie chaque année du fait des mouvements de la matière imposable.

En 1945, le montant des principaux fictifs était pour SAINT-CLOUD de 591.701 francs et le centime additionnel de 5.917 fr. 01.

Cette année, les principaux fictifs ne s'élèvent qu'à 581.155 francs et le centime additionnel à 5.811 fr. 55.

## EMPLOI DES CENTIMES ADDITIONNELS OU IMPOSITIONS COMMUNALES

Les impositions communales se divisent en plusieurs catégories.

### a) Centimes ordinaires additionnels et centimes spéciaux :

Les Conseils Municipaux votent en premier lieu :

- 5 centimes additionnels qui ne portent que sur deux contributions : la contribution foncière (bâtie et non bâtie), la contribution mobilière;
- 8 centimes additionnels qui portent uniquement sur la contribution des patentes.
- Les centimes spéciaux autorisés par diverses lois en vue de certaines dépenses déterminées, par exemple, 5 centimes sur les quatre contributions pour les chemins vicinaux ordinaires;

### b) Centimes pour insuffisance de revenus et centimes extraordinaires :

Les Conseils Municipaux peuvent voter deux autres catégories d'impositions :

1° L'imposition pour insuffisance de revenus, c'est-à-dire une imposition sans affectation spéciale qui est destinée à couvrir l'excédent des dépenses ordinaires sur les recettes de même nature;

2° Les impositions extraordinaires affectées à des dépenses extraordinaires ou au remboursement d'emprunts.

Lorsqu'une commune a déterminé à son budget annuel le montant de ses dépenses et le total des recettes sur lesquelles elle peut compter, en dehors des centimes additionnels, elle constate presque toujours un excédent de dépenses sur les recettes qu'elle comble avec des centimes additionnels appelés «centimes pour insuffisance de revenus.»

Pour obtenir le nombre de ces centimes qui lui est nécessaire, elle divise le montant de l'excédent des dépenses par la valeur du centime et obtient le nombre de centimes à mettre en recouvrement. Exemple : pour combler un excédent de dépenses ou insuffisance de revenus de 1.200.000 francs, il faudra, avec un centime valant 6.000 francs :

$$\frac{1.200.000}{6.000} = 200 \text{ centimes additionnels}$$

Elle procède d'une façon semblable pour calculer le nombre de centimes qui lui est nécessaire pour couvrir les annuités d'emprunt, c'est-à-dire la somme indispensable pour rembourser un emprunt (capital et intérêts). Par exemple, pour une annuité de 18.000 francs et 1 centime additionnel d'une valeur de 6.000 francs, elle mettra en recouvrement 3 centimes :

$$\frac{18.000}{6.000} = 3$$

Les indications qui précèdent ne donnent qu'un aperçu des règles budgétaires qui sont beaucoup plus complexes. Nous nous excusons même d'avoir été un peu longs mais nous avons pensé que nos lecteurs seraient heureux de connaître les grandes lignes de budget.

## CALCUL DE LA QUOTE-PART D'IMPOTS A PAYER PAR CHAQUE CONTRIBUABLE DU FAIT DU VOTE DE CENTIMES ADDITIONNELS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Pour déterminer cette quote-part, on procède de la façon suivante : on dégage d'abord le total de la somme qui devra être recouvrée sur chaque catégorie de contribuable (foncière, bâtie et non bâtie, mobilière et patentes), c'est-à-dire qui s'obtient en multipliant le centième du principal fictif afférent à chaque contribution par le nombre de centimes à recouvrer, soit par exemple, la contribution foncière bâtie avec un principal fictif de 3.000 francs et un nombre de centimes de 200. La somme à répartir entre les contribuables assujettis à la contribution foncière bâtie est de :

$$\frac{3.000 \times 200}{100} = 6.000 \text{ francs}$$

On opère ainsi pour chacune des contributions (foncière bâtie, foncière non bâtie, mobilière et patentes).

Le total de la somme à recouvrer sur l'ensemble de chaque catégorie de contribuable étant ainsi dégagé, il reste à la répartir proportionnellement entre les contribuables assujettis à ces contributions.

Cette répartition est effectuée :

- a) Pour la contribution foncière au prorata de l'ensemble des revenus nets imposables;
- b) Pour la contribution mobilière, proportionnellement à l'ensemble des loyers matriciels;
- c) Pour les patentes, proportionnellement à l'ensemble des éléments imposables.

Reprenons l'exemple ci-dessus de la contribution foncière bâtie, en supposant que l'ensemble des revenus nets imposables de la commune soit de 30.000 francs. Pour cet ensemble de revenus imposables, les contribuables doivent payer au total 6.000 francs, pour 1 franc de revenu imposable, ils devront payer :

$$\frac{30.000}{6.000} = 0,20$$

C'est ce quotient qui constitue le centime-le-franc figurant sur la feuille d'impôts, c'est-à-dire la part du contingent de centimes que doit supporter un revenu imposable de 1 franc.

Pour connaître le montant total de l'impôt à payer par chaque contribuable assujéti à la contribution foncière bâtie, il suffit de multiplier son revenu net imposable par le centime-le-franc. Si ce revenu est de 500 fr., il paiera :  $500 \times 0,20 = 100$  francs.

L'on procède de même pour les centimes additionnels à la contribution foncière non bâtie, à la contribution mobilière et à celle des patentes.

—:—:—

## BUDGET DE 1946

Passons maintenant à l'examen du budget de 1946 de la Ville de Saint-Cloud, voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 31 janvier 1946.

Ce budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 25.934.614 francs au lieu de 16.478.770 francs en 1945 et 10.177.300 francs en 1944, soit 9.455.844 francs de plus qu'en 1945.

Pour équilibrer le budget de 1945 qui était supérieur de 6.301.470 francs à celui de 1944, il a fallu créer la taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties, doubler la taxe sur les ventes au détail et prestations de service, augmenter le taux d'autres taxes et voter 314 centimes additionnels de plus qu'en 1944.

Cette année, pour couvrir l'excédent des dépenses sur les recettes, le Conseil Municipal a également doublé quelques taxes et a voté seulement 298 centimes additionnels de plus qu'en 1945.

L'accroissement principal des dépenses au budget de 1945, de même qu'à celui de cette année est surtout dû aux augmentations de traitements, indemnités et allocations familiales accordées au personnel communal par suite des mesures générales prises par l'Etat à l'égard de ses agents et fonctionnaires et de tout ce qui découle de ces augmentations (assurances sociales, caisse de retraites, accidents du travail, etc...), mesures auxquelles le Conseil Municipal s'est associé, les conditions de vie étant les mêmes pour les agents communaux que pour ceux de l'Etat.

A effectif sensiblement égal, les dépenses de personnel qui étaient de 3.900.000 francs en 1944 sont passées à 7.700.000 francs en 1945 et à 11.600.000 francs en 1946.

Ces dépenses sont cette année de 46 % par rapport à l'ensemble des dépenses ordinaires du budget.

Les autres dépenses suivent naturellement la hausse du coût de la vie. Les matériaux, ainsi que chacun le sait, ont augmenté en moyenne de 60 à 70 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 1945.

D'autre part, les augmentations de toutes sortes (communications téléphoniques, timbres-poste, prix de l'eau, etc., etc.), ne manquent pas aussi d'avoir leur répercussion sur le budget communal. C'est ainsi que pour faire face à ces augmentations, le Conseil Général a été dans l'obligation de porter de 563.000.000 à 1.076.000.000 de francs le budget du département, soit 513.000.000 de plus qu'en 1945, presque le double.

Le budget de 1946, tel qu'il a été voté par le Conseil Municipal, permettra de faire face à toutes les dépenses normales qui incombent à la ville.

Indépendamment des dépenses de personnel, dont les chiffres viennent d'être indiqués, on relève dans ce budget quelques crédits importants en dépenses :

— 1.400.000 francs pour l'entretien de la voirie.

En dehors d'un programme de grands travaux à réaliser à la voirie avec l'aide de l'Etat, programme qui est actuellement en cours d'élaboration, le Conseil Municipal a l'intention de procéder à la réfection de beaucoup de trottoirs, notamment au quartier de la Passerelle, et de faire remettre en complet état d'entretien les rues les plus passantes (rue Coutureau, rue Lauer, rue d'Orléans, etc...).

— 800.000 francs pour le réseau d'éclairage public (consommation, entretien).

Un contrat vient d'être passé avec un entrepreneur local pour l'entretien total du réseau. Celui-ci aura notamment pour mission de maintenir en état de fonctionnement les foyers lumineux.

— 700.000 francs pour l'entretien du matériel automobile de la voirie.

Le matériel automobile de la voirie est arrivé à limite d'usure. Il est absolument nécessaire de procéder à son remplacement. En 1945, une voiture sanitaire neuve a été achetée. Cette année, le Conseil Municipal se propose de remplacer une ou deux bennes à ordures ménagères.

— 1.400.000 francs pour l'entretien des bâtiments communaux et des écoles.

Les cours des écoles qui n'ont pu être entretenues convenablement depuis le début de la guerre sont dans un état lamentable. Le Conseil Municipal se propose donc de faire procéder à leur réfection. Il s'est proposé aussi de faire construire un baraquement pour l'école des Coteaux qui manque actuellement de place. Le Conseil vient de décider de faire mettre hors d'eau le bâtiment actuellement en construction au lycée de garçons par la pose de la charpente et de la couverture. Au lycée de jeunes filles la construction d'un baraquement comprenant une salle de gymnastique et une salle de classe a été décidé sur le terrain de l'ancien Cimetière.

Des crédits ont été enfin prévus pour assurer le fonctionnement, d'une part de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, musée et bibliothèques municipaux, d'autre part, de la colonie de vacances à CHARBONNIERE (Loiret).

\*\*

Malgré les augmentations des dépenses résultant des circonstances actuelles, la situation financière de SAINT-CLOUD demeure saine et meilleure que dans la plupart des communes de même importance du département.

Dans notre prochain numéro, nous ferons paraître un graphique qui montrera la progression des dépenses municipales de 1913 à 1946, d'une part en valeur absolue (budget total), d'autre part, en valeur relative par rapport au nombre d'habitants (budget par tête d'habitant).

Ce graphique démontrera notamment que les dépenses depuis 1913 ont suivi sensiblement les dévaluations successives du franc et que pour 1946, les dépenses sont encore inférieures aux chiffres correspondants à la dernière dévaluation qui conduirait à un budget total de 30.000.000 environ au lieu de 25.934.600 francs.

## Deux Réalisations importantes

(Suite du précédent numéro)

Dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal*, nous avons présenté à nos lecteurs une courte étude sur l'acquisition, par la Ville, du château de Charbonnière, destiné à l'installation de colonies de vacances municipales.

Le Conseil Municipal a estimé qu'aucun sacrifice ne devait être écarté lorsqu'il s'agit de garder ou de rétablir la santé de nos enfants, trop souvent ébranlée par un régime alimentaire insuffisant et des conditions d'hygiène lamentables. On est beaucoup trop porté à croire que Saint-Cloud, autrefois considéré comme lieu de villégiature, ne comprend que villas et jardins dans lesquels les enfants s'épanouissent au grand air.

Tournons nos regards vers le centre et nous verrons que certaines habitations de la rue d'Orléans, de la rue de l'Eglise, de la rue Royale, de la rue Jeanne et tant d'autres sont loin de répondre à cet idéal. Sans compter tant de petites habitations construites avec d'énormes difficultés et au prix de sacrifices sans nombre par des travailleurs qui, malgré tous leurs efforts, ont été dans l'impossibilité de doter leur petite maison d'un confort suffisant pour donner à une famille souvent nombreuse des possibilités d'une vie normale et saine.

Pour tous ces enfants qui, au cours de l'année, ne peuvent bénéficier d'un air pur et vivifiant et, en ces temps de restrictions sévères, d'une alimentation convenable, il fallait prévoir le moyen de leur redonner force et vigueur.

La santé de nos enfants est bien le capital le plus précieux qu'il nous faut à tout prix sauvegarder.

C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal a décidé l'acquisition du château de Charbonnière, pour l'aménagement duquel les premiers travaux sont, dès maintenant, entrepris en vue de son utilisation pour les prochaines grandes vacances scolaires.

Mais, à côté de ce capital « Santé » si précieux, le Conseil Municipal ne pouvait se désintéresser du capital « Intelligence et développement culturel » dont l'importance ne sera contestée par personne, surtout en notre temps où la renaissance de notre pays, dans tous les domaines, s'impose à tous les esprits avertis comme une préoccupation de premier rang.

Pour donner à tous ces possibilités d'élévation, il importait de reprendre l'œuvre ébauchée de la « Maison de la Culture » et de s'efforcer de lui faire rendre le maximum.

L'immeuble 26, rue Dailly, affecté primitivement à cette œuvre, après avoir été utilisé pendant l'occupation par l'Ecole d'Optique de Morez, répond parfaitement au programme envisagé.

En plein accord avec le Conseil d'administration, dont la présidence est confiée à M. CANAC, secrétaire général de l'Ecole Normale, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition de l'immeuble et l'exécution de différents travaux d'aménagement nécessaires à l'installation de ce qui s'appellera dorénavant la « Maison des Jeunes et de l'Education Populaire ».

Il est apparu, en effet, raisonnable de réunir dans cette maison tout ce qui aura trait soit à la culture proprement dite, soit aux activités des jeunes, qui, plus que tous autres, seront appelés à bénéficier des initiatives destinées à faciliter la formation, la documentation et l'information.

Pour coordonner toutes les activités qui vont pouvoir se manifester dans le cadre de cette « Maison des Jeunes et de l'Education Populaire », pour promouvoir aussi certaines réalisations dont l'utilité se manifesterait, un directeur a été désigné en la personne de M. CHAVEGRAND, ancien directeur de notre Lycée de garçons.

Sa compétence et son esprit parfaitement compréhensif des besoins du moment et du caractère et des desirs des jeunes, nous permettent d'espérer les plus heureux résultats de l'œuvre entreprise sous sa direction.

Il ne faut pas croire que cette direction enlève toute initiative aux jeunes puisqu'ils ont eux-mêmes leur propre Conseil d'Administration dans lequel ils ont la majorité (5 membres sur 9). D'ailleurs, après quelques mois de fonctionnement et lorsqu'un nombre suffisant d'adhésions aura été recueilli, il sera procédé en Assemblée générale à la révision des statuts. (Le prix de l'adhésion est fixé à 10 francs).

Nous ne nous dissimulons aucune des innombrables difficultés qui se présenteront pour mener à bien une telle réalisation.

Cependant, si nous sommes d'accord pour reconnaître la nécessité d'une culture plus vaste, plus solide, devons-nous mettre à la disposition de tous, les moyens de l'acquiescer.

C'est le but de cette maison.

Elle s'adresse à tous, elle sera ouverte à tous. Elle conviera à ses cours, ses conférences, ses expositions, tous les habitants de Saint-Cloud. Elle saura se mettre au niveau de tous ses auditeurs, sa mission étant de faciliter la formation des élites dans toutes les classes de la société, pour que ces élites, mises en contact les unes avec les autres, s'apprécient et s'estiment et collaborent loyalement à l'organisation d'une cité plus fraternelle.

Rappelons que, sans attendre l'ouverture officielle de la Maison, une fort intéressante exposition d'œuvres de peintres et artistes clodoaldiens a eu lieu récemment, grâce à l'initiative de Messieurs CREVEL et DEGA. Nombreux ont été les visiteurs qui ont tenu à venir admirer les travaux de nos concitoyens.

Il faut également dire que vient de se constituer légalement le « Centre d'Etudes économiques et sociales » qui dès maintenant est prêt à donner à la Maison de l'Education Populaire, avec le concours de personnalités de toutes origines, des conférences sur des sujets très divers qui toutes, permettront d'acquérir des lumières et des précisions sur les questions qui préoccupent l'opinion. Nous avons tous tant à apprendre des questions sociales et économiques. Il va de soi que toutes ces conférences seront faites avec la plus complète objectivité, en dehors de toutes préoccupations de propagande politique ou confessionnelle ou mondaine.

Dans un délai très rapproché, le Musée ouvrira ses portes et permettra la présentation d'œuvres intéressantes et de collections concernant la vie et l'histoire de notre cité, que trop de nos concitoyens ignorent. M. TRIBOUT, le conservateur, a bien voulu nous assurer, comme par le passé, de sa participation.

La Bibliothèque Municipale, trop à l'étroit à la Mairie, sera transférée à la Maison de l'Education Populaire où elle sera parfaitement à sa place, et un salon de lecture permettra de recevoir toutes les personnes qui, désireuses de s'instruire ou, simplement disposant de quelque loisir, voudront s'y arrêter pour lire ou travailler.

Il est bien d'autres réalisations envisagées que le temps permettra de mener à bien.

Pour le moment, limitons-nous à ce qui est immédiatement possible.

Convenons que, si tous nos concitoyens veulent nous aider, Saint-Cloud pourra s'enorgueillir d'une réalisation intéressante et fructueuse.

Mais il est bien évident que, si nous pouvons créer les conditions matérielles de la réussite, c'est seulement dans la mesure où chacun se sentira responsable, pour une part, du succès de l'entreprise, que nous pourrons enregistrer des effets heureux.

Nous voulons croire que tous les habitants de Saint-Cloud, se rendant compte de l'intérêt et de l'utilité de l'œuvre entreprise, voudront y collaborer, en apportant d'abord leur sympathie, ensuite la participation de leur présence aux diverses manifestations de vie auxquelles ils seront conviés.

Voici quelques indications techniques que fournit le rapport de la Commission des Travaux. Nous croyons qu'ils sont susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

La propriété, 26, rue Dailly, comprend un terrain d'une superficie totale de 1.389 mètres carrés environ, situé en contre-bas de plusieurs mètres du niveau de la rue Dailly.

La maison d'habitation est élevée sur deux hauteurs de sous-sols partiellement habitables, et comprend deux étages carrés et un étage sous combles.

La surface construite est de 423 mètres carrés environ.

Cette construction a 80 ans d'existence. Son exécution a été très soignée. Les matériaux sont de bonne qualité, les façades sont en pierre de taille, la couverture en zinc et plomb. Les peintures sont très altérées. Les parquets et carrelages très usagés.

A droite de la cour d'entrée se trouve un pavillon de gardien qui occupe une surface de 72 mètres carrés environ.

En arrière du pavillon du gardien, séparé de celui-ci par une cour de service s'ouvrant sur la rue Dailly, se trouve un pavillon à usage d'écurie, remise, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage sous toiture à usage de grenier à fourrage et de chambre de cocher.

Ce pavillon occupe une surface de 50 mètres carrés environ.

Cette construction est de même époque que les précédentes, mais se trouve en mauvais état d'entretien.

Ainsi que nous l'avons dit, les travaux de réfection intérieur et d'aménagement sont en cours et leur état d'avancement permet d'espérer l'installation très prochaine du musée et, ensuite, de la bibliothèque.

Il est intéressant de noter que cette maison, construite sous Napoléon III par une Anglaise est une des vingt et une maisons de Saint-Cloud qui ont échappé aux incendies d'octobre 1870 au 4 février 1871. La propriétaire de l'époque aurait arboré, dit-on, le drapeau britannique pour sa protection.

---

## La Question des Egouts de la Ville de Saint-Cloud

---

Nous venons de traverser une période de gel et nombreuses ont été les réclamations concernant les rues transformées en patinoires, par suite de l'écoulement sur la voie publique des eaux usées et des eaux de ruissellement.

Cet état de choses est imputable à la pauvreté du réseau d'égout de notre cité, très peu de rues étant pourvues de canalisations d'évacuation des eaux, et les sections de celles-ci s'étant souvent avérées insuffisantes.

La question de l'assainissement de la Ville constitue l'une des grandes préoccupations de la Municipalité actuelle, elle a été aussi celle des Conseils Municipaux, depuis 1936. Il est donc bon que les Clodoaldiens soient mis au courant de ce qui a été prévu dans ce domaine, aucun projet n'ayant pu être réalisé en raison des hostilités.

L'établissement d'un réseau complet d'égouts représente une dépense considérable à laquelle viennent s'ajouter les frais de remise en état des chaussées ou des trottoirs empruntés par les collecteurs, les canalisations et les branchements particuliers.

Peu de communes sont donc en mesure de consentir un pareil sacrifice financier, et l'Etat est obligé de leur venir en aide, sous forme de prêts à taux réduits et de subventions.

Afin de bénéficier de ces avantages, la commune de Saint-Cloud faisait dresser, en 1940, un projet complet d'égouts. Le montant de la dépense envisagée était de 9.280.000 francs.

Un prêt de l'Etat, en application de la loi du 11 octobre 1940 était demandé, et le 30 mai 1942, Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise faisait connaître que le projet était définitivement agréé par la Délégation Générale de l'Equiperment National, mais que le montant des

travaux dépassant 1.000.000, le prêt ne pouvait être autorisé que par décret. Le dossier fut alors complété par des pièces d'ordre financier, mais aucune décision n'intervint.

En 1945, le service des Ponts et Chaussées, qui est chargé du contrôle départemental de l'assainissement, nous a informé qu'il allait réexaminer tous les projets.

Le problème est donc repris sur des bases nouvelles, compte tenu des hausses enregistrées, tant sur les matériaux que sur la main-d'œuvre. La dépense totale à engager ressort maintenant à 50.000.000 de francs environ.

A titre documentaire, nous donnons ci-après un aperçu de l'avant-projet dressé en 1940 par M. COUTUREAU, géomètre expert, projet qui ne pourra être réalisé que par tranches successives, en raison de la difficulté d'approvisionnement en matériaux d'une part et des possibilités limitées de financement d'autre part.

\*\*

## APERÇU SUR LE PROJET d'ASSAINISSEMENT de la VILLE DE SAINT-CLOUD

Le territoire de la Ville a été divisé en sept bassins versants comportant chacun des collecteurs principaux et des canalisations secondaires.

### 1° Bassin du Val d'Or (partie A) :

Un collecteur principal ovoïde de 1 m. 80 de hauteur, empruntera le boulevard de la République (côté droit en allant vers Suresnes), dans la partie comprise entre la rue Coutureau et la limite de Suresnes. Il recevra les eaux de deux collecteurs secondaires de 1 m. 30 de hauteur, établis sous la rue de Buzenval et la rue de l'Avre. Des canalisations rattachées à ces collecteurs sont prévues dans toutes les rues comprises dans le bassin limité par l'avenue Foch, le boulevard de la République et une partie de la rue du Mont-Valérien (entre la rue de l'Aqueduc et l'Octroi).

Le montant des travaux sera de l'ordre de 20.000.000 de francs. En dehors des subventions normales à espérer de l'Etat, les Ponts et Chaussées seront certainement appelés à participer dans la dépense prévue pour l'assainissement du boulevard de la République (route Nationale n° 185).

Le service des Ponts et Chaussées envisage dans un avenir très prochain, de supprimer l'ancien accotement du tramway, et de refaire la chaussée du boulevard.

Les deux opérations sont solidaires et il y aurait intérêt à entreprendre les travaux d'égouts avant toute réfection de la chaussée;

### 2° Bassin du Val d'Or (BJ) :

Ce bassin englobe le territoire de Saint-Cloud, sis aux Coteaux et compris entre les deux lignes de chemin de fer, l'avenue de Longchamp et la rue du Val-d'Or.

Une canalisation en tuyaux de 0 m. 60 de diamètre existe déjà sous la chaussée de la rue du Val-d'Or, mais étant donné son mauvais état, il sera nécessaire d'envisager son remplacement. Le déversement des eaux est prévu dans le collecteur départemental existant sous le quai Carnot;

### 3° Bassin des Coteaux :

Les collecteurs principaux existent déjà dans ce bassin sous les chaussées des voies suivantes : rue des Gâte-

Ceps, avenue de Suresnes, boulevard Sénard et avenue de Longchamps.

Les eaux se déversent dans le collecteur départemental passant sous le quai Carnot.

Des canalisations de diamètres variables seront établies sous les voies suivantes : rue du Mont-Valérien, rue de l'Aqueduc, rue des Villarmains, rue Traversière, une partie de l'avenue de Suresnes, avenue de la Pommeraie et rue Borx-d'Arnex, avenue Belmontet, Clodoald et Duval-le-Camus, boulevard Sénard, avenue Bernard-Palissy et avenue des Tribunes;

### 4° Bassin des Pâtures :

Le bassin est limité par la rue Vauguyon (partie basse), une partie du boulevard Jules-Peltier, l'avenue de Suresnes, la rue des Viris et la Seine.

Un collecteur principal de 1 m. 40 de hauteur, emprunte déjà le boulevard Sénard et l'avenue des Platanes, un autre collecteur de même dimension existe sous la rue de la Verrerie.

Des canalisations seront établies sous toutes les voies situées dans ce bassin versant.

Les eaux seront déversées dans le collecteur départemental;

### 5° Bassin Central :

Ce bassin comprend tout le quartier du Centre, la rue du Calvaire, le parc de Montretout, le quartier de Montretout, limité par la rue Preschez, l'avenue Foch et la rue Coutureau.

Une grande partie de l'assainissement de ce bassin est réalisé.

Un collecteur de 1 m. 30 de hauteur est néanmoins prévu rue de Montesquiou, rue de Crillon, rue du Calvaire et rue Dailly;

### 6° Bassin Magenta :

Ce bassin englobe la plus grande partie du quartier de Montretout, au sud de l'avenue Foch et à l'ouest de la rue Preschez, mais limité aux rues Laval, Lelégard et de la Garenne.

Seul un collecteur de 1 m. 30 de hauteur est prévu sous le côté gauche (direction Paris) de la rue Gounod.

Des canalisations seront établies sous toutes les rues comprises dans le périmètre ci-dessus défini;

### 7° Bassin de la Porte Jaune :

Ce bassin comprend dans son périmètre une partie des rues de la Porte-Jaune, rue Tahère, rue des Tennerolles, rue Sévin-Vincent, rue de Garches, rue Pasteur et rue Laval.

La construction d'un égout collecteur (ovoïde de 1 m. 30 de hauteur) est prévue rue de la Porte-Jaune, en participation avec la commune de Garches (50 %).

Ce collecteur serait raccordé au Rû de Vaucresson.

\*\*

Souhaitons que l'Etat apporte une participation importante dans le financement de ce vaste et important projet.

Tous les efforts de la Municipalité tendront vers ce but. Doter la Ville de Saint-Cloud d'un réseau d'égout digne d'elle, réseau susceptible de recevoir dans l'avenir toutes les eaux provenant des aménagements actuels et de ceux prévus au plan d'aménagement communal.

## La Problème du Logement

Est-il un problème plus angossant que celui-là ? Est-il un problème plus difficile à résoudre quand on sait les moyens réduits dont nous disposons ?

Nous voudrions ici nous en entretenir avec nos lecteurs, leur dire ce qui a été fait à Saint-Cloud pour essayer d'apporter un remède à une situation à peu près sans issue, voir ensemble où en est la question.

Reconnaissons d'abord qu'une solution ne peut être cherchée que sur le plan national. Quelles que soient les mesures qui pourront être prises à l'échelon local, rien ne permet d'espérer qu'elles pourront, à elles seules, résoudre la crise.

Il faut cependant, en attendant, travailler à en atténuer les conséquences.

Nous ne pouvons, dans ces quelques lignes, étudier le problème dans son ensemble. Nous nous bornerons à quelques renseignements intéressant seulement notre cité.

C'est le 21 septembre dernier que le Conseil Municipal décidait la création à la Mairie d'un service spécialement chargé des questions du logement et prescrivait le recensement des locaux vacants. Il rappelait à tous, avec la gravité de la crise, le devoir de chacun de ne laisser vacant aucun local habitable et de signaler à la Mairie ceux qu'il pouvait connaître.

Fait à noter, bien que chacun prétende connaître de nombreux locaux inutilisés, cette dernière invitation ne provoqua qu'un nombre extrêmement restreint de déclarations spontanées.

Le recensement des locaux vacants permet de relever un nombre assez important (150 environ) de résidences doubles. Des démarches furent entreprises auprès des propriétaires ou locataires responsables. Ces démarches devaient provoquer aussitôt, dans un très grand nombre de cas, l'occupation des lieux par un locataire choisi et accepté directement par le propriétaire. C'était un premier résultat.

Simultanément, des réquisitions étaient demandées à la Préfecture en faveur de certaines familles, classées comme prioritaires par l'ordonnance du 11 octobre. Ainsi plusieurs familles de prisonniers ou déportés, de fonctionnaires mutés à Saint-Cloud, des familles nombreuses, ont pu être logées.

Mais nous sommes encore loin d'avoir pu satisfaire toutes les demandes qui nous ont été remises. Dans bien des cas, il suffit qu'un propriétaire ait connaissance qu'une enquête est en cours sur un logement lui appartenant pour qu'il trouve aussitôt un locataire et la réquisition tombe d'elle-même devant cette situation de fait. Là encore, comme ailleurs, l'égoïsme est roi et les meilleures mesures sont contrecarrées et inefficaces.

Mais ne nous décourageons pas, si décevante que puisse être l'action poursuivie, il importe de la continuer, même si elle ne doit donner que des résultats partiels et incomplets. Nous avons pu dépanner quelques familles, nous continuerons à le faire, quelles que soient les difficultés que nous rencontrerons.

Regardons la situation en face, la vérité vaut mieux que les vaines récriminations.

Saint-Cloud compte maintenant, en se basant sur le nombre de cartes d'alimentation distribuées, 17.400 habitants contre 16.000 en 1936.

Aucune construction d'habitation n'a été réalisée depuis 1938. Si nous n'avons eu à déplorer, du fait de la guerre, aucune démolition, il faut enregistrer une absence à peu près totale d'entretien qui fait que, petit

à petit, des logements convenables se transforment en taudis.

C'est là une situation à laquelle nous ne pouvons rien. Elle est le résultat d'une politique, poursuivie depuis de nombreuses années, qui ne permet pas au capitaliste de retirer des sommes qu'il pourrait investir dans la construction de maisons d'habitation, un revenu suffisant pour lui permettre seulement de couvrir impôts et dépenses d'entretien.

La pénurie des matériaux est venue, du fait de la guerre, aggraver encore la situation.

Si bien que, pour une population en constante augmentation, nous ne trouvons que des habitations de plus en plus usées, dont certaines deviennent inhabitables faute de possibilités d'entretien.

Examinons maintenant la situation créée par suite du séjour à Saint-Cloud, d'abord des armées allemandes, ensuite des armées anglaise et américaine.

Nul n'ignore que très nombreux ont été les immeubles réquisitionnés par les Allemands et repris ensuite par les Alliés.

Actuellement, les troupes ou services américains occupent encore 7 vastes villas, 52 appartements (32, rue du Calvaire) et 1 garage. Les Anglais occupent 5 villas et 1 garage.

Il y a lieu d'espérer que, petit à petit, ces villas et appartements seront libérés. La plupart ne pourront pas cependant être remis aussitôt dans le circuit des habitations.

La double occupation qui lui a été imposée les laissent dans un état tel qu'ils sont maintenant à peu près inhabitables.

Un exemple : sur 28 maisons réquisitionnées pour usage militaire et restituées dans le courant de janvier, 2 seulement sont actuellement habitables.

Toutes les autres nécessitent des travaux très importants de remise en état. Plusieurs propriétaires réoccupent personnellement leur maison, remettant à des jours plus favorables l'exécution des travaux qu'il leur est impossible d'entreprendre en ce moment, faute de matériaux, mais aussi, dans plusieurs cas, faute des capitaux nécessaires.

Nous comprenons parfaitement les sentiments de certains de nos concitoyens quand ils constatent que telle villa pourrait être remise en service moyennant l'exécution de travaux plus ou moins importants. Mais que faire si le propriétaire, pour une cause quelconque, refuse de les faire ?

Le lieu n'est pas de rechercher si le régime d'exception qui règle les locations justifie ou non son refus.

Constatons combien il est regrettable que dans ce cas, des habitations soient indisponibles alors qu'elles pourraient, à supposer qu'on trouve les matériaux nécessaires, être rendus à l'utilisation de ceux qui cherchent un logement.

C'est dans des cas semblables que nous croyons qu'une solution doit être cherchée sur un plan plus vaste que le plan local.

Nous avons donc saisi de la question les Pouvoirs publics, en exposant les difficultés des propriétaires et en demandant que l'Etat leur accorde des avances à un taux très réduit avec obligation d'emploi pour la remise en état de locaux destinés à l'habitation.

Mais quand verrons-nous une suite favorable donnée à notre demande ?

Une ordonnance, en date du 11 octobre 1945, a déterminé des « mesures en vue de remédier à la crise du logement ».

Il n'apparaît pas que, là où cette ordonnance a été appliquée intégralement (Versailles et Argenteuil pour la Seine-et-Oise), les résultats espérés aient été obtenus.

A Saint-Cloud où nous avons pris les devants, nous avons voulu laisser produire leur effet aux décisions prises le 21 septembre.

Nous croyons qu'il faut maintenant faire un pas en avant.

C'est pourquoi le Conseil Municipal vient de décider, dans sa réunion du 31 janvier, la création d'une Commission Municipale du Logement qui sera composée de représentants du Conseil Municipal, d'un délégué de la section de Saint-Cloud de la Fédération des Locataires et d'un représentant de l'Association des Propriétaires.

Ainsi, sans avoir la prétention de résoudre définitivement et complètement la crise du logement, pouvons-nous espérer, en associant toutes les compétences et les bonnes volontés, trouver au moins des solutions partielles susceptibles de satisfaire le plus grand nombre possible de nos concitoyens.

---

## Dans nos Ecoles

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur faisant part des renseignements suivants:

A) Le Centre de désinsectisation envoyé par la Préfecture, conformément à la note parue au *Bulletin Officiel* n° 19, du 12 mai 1945, est passé à Saint-Cloud, les 15, 16, 18, 19 janvier.

Tous les enfants des écoles publiques et privées ont été examinés et, du rapport établi par le Centre, il résulte que nos écoles se placent au premier rang pour la bonne hygiène des enfants.

Le nombre des porteurs de lentes ou de poux est très faible, puisque on en a compté seulement 15 au groupe de Montretout, 6 au groupe des Coteaux, 12 au groupe du Centre, au total : 33 enfants sur plus d'un millier, soit 3 % environ, alors que, dans certaines localités de notre banlieue, le pourcentage s'élève à 12 et même 15 %.

Cette situation favorable est due pour une large part aux soins attentifs de nos Assistantes scolaires et du personnel enseignant et aussi, bien entendu, aux soucis des mamans.

B) D'autre part, le Centre de Radio-Photo de la Croix-Rouge Française s'est arrêté à Saint-Cloud, les 23, 24, 25 et 26 janvier pour examiner tous les enfants des écoles publiques et privées. Environ 1.200 enfants ont été soumis à l'examen radiographique qui s'est effectué à l'école de filles du Centre dont Mme CLAVEL, la dévouée directrice, avait bien voulu mettre deux grandes classes à la disposition du service de radiographie.

Grâce à l'aide précieuse de la Croix-Rouge de Saint-Cloud, qui assura pendant les quatre jours, le service du secrétariat que nécessite cet examen, 120 à 150 enfants ont pu être visités en une heure.

Les élèves des Lycées et ceux des Cours complémentaires et secondaires ont été examinés le 30 janvier et 1<sup>er</sup> février par les soins de l'Inspection Académique.

Les résultats seront communiqués dans une quinzaine de jours et les familles ainsi que les médecins-inspecteurs des écoles seront informés directement des cas suspects.

C) Il est procédé actuellement à une distribution dans toutes les écoles, d'une tasse de cacao avec du lait en poudre, et ce pendant une cure de 20 jours.

## Garage Municipal. - Entretien du Matériel Automobile Municipal

Au cours de la guerre 1939-1945, le matériel automobile municipal, qui était déjà usagé en 1938, a été soumis à rude épreuve en assurant, en plus de services normaux, ceux du ravitaillement (bois provenant des coupes, denrées alimentaires, farine, etc...).

Dès la fin de 1944, le matériel à bout de souffle, menaçait de s'arrêter et il était urgent de prévoir de grosses réparations.

Ce travail inévitable et considérable a été mené à bien en 1945 et la plupart des moteurs des véhicules ont été remis à neuf, malgré les difficultés d'approvisionnement en pièces détachées.

Par ailleurs, des compresseurs ont été montés sur des bennes gazo afin de faciliter les départs, toujours difficiles en hiver.

Une ambulance a été acquise et va bientôt être mise en circulation, l'ancienne ambulance sera utilisée en secours après remise en état.

Pour 1946, le Conseil Municipal envisage l'achat d'une ou deux bennes à ordures afin de rénover progressivement le parc des véhicules municipaux.

Le personnel des services municipaux a fait tous ses efforts pour faire tourner un matériel défaillant et pour le remettre en état, sans que le service d'enlèvement des ordures ménagères ait été arrêté.

En contre-partie, le Conseil Municipal a fait des sacrifices en vue de doter ce personnel d'un matériel plus moderne de réparations. Un atelier couvert a été construit au Garage municipal pour permettre aux mécaniciens de travailler l'hiver dans de meilleures conditions.

Espérons que 1946 nous apportera la suppression des restrictions en carburant et pneumatiques, condition essentielle pour une amélioration plus sensible encore des transports municipaux.

---

## Parrainage des Vieillards

Le Comité du Parrainage des Vieillards remercie

vivement le Mouvement Populaire des Familles et son Président, M. CADO, de lui avoir octroyé le profit de la soirée donnée au « Régent », le 17 janvier dernier.

Le grand froid n'a pas permis une salle comble, mais les Clodoaldiens sont généreux lorsque Madame LORRAIN, inlassablement, fait appel à leur bon cœur. Nous tenons à remercier particulièrement les commerçants de Saint-Cloud qui donnent largement chaque fois que notre dévouée conseillère les sollicite. La somme reçue à ce jour de tous nos bienfaiteurs s'élève à un total de 27.000 francs. Bientôt, nos vieux amis pourront être aidés plus efficacement.

Nous remercions nos jeunes de leur dévouement envers leurs aînés. Leurs adoptés sont gâtés et sont aimés de tous les groupements qui participent à cette œuvre. Les jeunes filles sont des commissionnaires inlassables et compatissantes, les jeunes gens de « bons scieurs de bois », parfois un peu jeunes, mais courageux, remplis de bonne volonté. A toute cette jeunesse ardente, qui aide et forme le Parrainage des Vieillards, de tout cœur : merci.

M<sup>me</sup> ARNAUD,  
Secrétaire-Trésorière.



## Exécution de travaux - Permis de construire

Une ordonnance, en date du 26 octobre 1945, a réglé la délivrance des autorisations de bâtir et ses dispositions ont, en partie, remplacé celles de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943.

L'article 1<sup>er</sup> de cette ordonnance précise, en particulier « quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou non doit, au préalable, obtenir un permis de construire. »

Il ressort également des dispositions de cette ordonnance :

1° Que le permis de construire est exigé pour les clôtures ou toutes les modifications extérieures et, dans certains cas, intérieures, apportées aux constructions existantes;

2° Que les bénéficiaires des travaux, architectes, entrepreneurs ou autres personnes responsables de leur exécution au mépris des règlements, sont passibles de peines très sévères.

Nous ne saurions trop insister auprès des propriétaires, entrepreneurs et architectes, pour qu'ils se conforment aux prescriptions de l'ordonnance sus-visée.

Il est rappelé également :

1° Que le permis de construire est exigé, même lorsque les travaux ne sont pas exécutés en bordure d'une voie publique;

2° Qu'au cas où ces travaux sont exécutés en bordure d'une voie publique, le pétitionnaire doit présenter une demande d'alignement à l'autorité compétente (Maire ou Préfet), suivant la nature du chemin.

Tous renseignements complémentaires seront donnés (en particulier sur la constitution des dossiers de demandes de permis de construire), à la Mairie, Direction des Services Techniques.

## Combattants volontaires des Guerres 1914-1918, de 1939-1945 et des Forces de la Résistance

La sous-section de Saint-Cloud a tenu son Assemblée générale le dimanche 20 janvier, à 9 heures du matin, au café DELSAUT.

Une cinquantaine de nos camarades avaient répondu à notre appel, venant de tous les points du canton de Sèvres.

Au cours de la réunion, il a été enregistré avec satisfaction l'adhésion de treize jeunes combattants volontaires provenant, soit de l'Armée Delattre de Tassigny, de la division Leclercq ou des F. F. I. Notre camarade FINELLE a ouvert la séance en relatant l'action locale de la sous-section présente à la veillée funèbre des trois martyrs de la Résistance qui, furent exposés dans la chapelle ardente de la Caserne, dans la nuit du 9 novembre. Rappelé la manifestation patriotique organisée le lendemain 10, sur l'initiative de notre sous-section et qui fut très réussie. On sait qu'elle a eu pour objet d'allumer deux torchères devant le Monument aux Morts, de la guerre à l'aide d'un flambeau dont le feu avait été pris par notre camarade HARDOUIN à l'Arc de Triomphe et amené au Pont de Saint-Cloud où se forma un cortège qui, par roulement, se transmettait la flamme jusqu'à la stèle

autour de laquelle une garde d'honneur, assurée par tous les groupes de Résistance et Associations d'Anciens Combattants, fut un témoignage d'union à l'activité des combattants volontaires qui figuraient encore avec leurs drapeaux aux pieuses cérémonies commémoratives du 11 Novembre.

FINELLE passa ensuite en revue une quantité de questions satisfaisant ainsi aux curiosités légitimes de l'Assemblée : attribution éventuelle de la Croix du Combattant volontaire aux jeunes, étude des contingents de la Légion d'honneur, création d'une commission féminine et exposé sur l'action sociale de la Fédération dont FINELLE est le Président de la Commission fédérale.

Notre camarade CLAIRON-MONDET, Président de la section de Seine-et-Oise qui avait bien voulu répondre à notre invitation en acceptant la présidence, fit un compte rendu très complet de l'activité de la Fédération sur le plan national et sur le refus constant de notre Fédération à prendre part aux luttes politiques ou confessionnelles, exaltant le patriotisme de nos membres et rendant un juste hommage à nos camarades morts pour la Patrie. Il souligne que la Fédération avait refusé d'adhérer à la fameuse Légion des Combattants et violemment protesté contre le projet d'attribution de la Croix des Volontaires aux engagés dans la L.V.F.

Il est rappelé que pendant l'occupation et malgré que notre Association était mise en sommeil, le siège fédéral est resté toujours ouvert aux camarades traqués qui ont pu y trouver bon accueil et refuge. De cela, il y a lieu d'être fiers. Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau.

Sont élus :

Président : R. FINELLE.

Vice-Présidents : CASENAVE et MAROUF-KORIDI.

Secrétaire : HARDOUIN.

Secrétaire-adjoint : SPIELER.

Trésorier : HOUEL.

Trésorier : LE STANC.

Sont invités à se réunir avec nous tous, les Clodoaldiens qui « volontairement ont exposé leur vie en combattant l'ennemi à un moment où aucune loi française ne pouvait les y contraindre ». Ils trouveront des bulletins d'adhésion chez Robert HARDOUIN, 8, rue René-Weill et chez HOUEL, 5, rue de l'Eglise.

## Edification d'un Monument aux Morts. - Souscription Nationale

La souscription nationale pour l'édification d'un monument aux Français et Françaises « morts pour la France » au cours de la guerre 1939-1945, qui a été faite à Saint-Cloud, à la Mairie, à l'occasion de la distribution des titres de rationnement de février, a produit une somme de ..... 21.500 »

Il avait été recueilli précédemment, pour le même objet, à l'occasion du 11 Novembre 1945, une somme de ..... 7.135 »

Ce qui donne au total ..... 28.635 »

Le Comité remercie tous les donateurs et signale aux personnes qui ne viennent pas chercher leur carte d'ali-

mentation à la Mairie et qui, par conséquent, n'ont pas eu l'occasion de participer à cette collecte, qu'elles peuvent déposer, ou faire parvenir leurs dons à la Mairie, 2° Bureau, jusqu'à la fin du mois de février 1946.

Il espère que tous les Clodoaldiens et Clodoaldiennes qui n'ont pas encore apporté leur contribution pour honorer dignement la mémoire de nos morts, n'hésiteront pas à le faire.

LE COMITE.

## Conseil Municipal

SÉANCE DU 31 JANVIER 1946

Le Conseil :

- 1° Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Plessis-Robinson au Syndicat des communes de Paris pour le gaz;
- 2° Emet un avis favorable à la création d'un Conseil de Prud'hommes pour le canton de Sèvres, sous réserve que la commune soit rattachée à Versailles, les déplacements à Sèvres étant beaucoup moins pratiques que ceux de Versailles et également plus longs;
- 3° Décide de prolonger pour une nouvelle année le contrat d'assurance pour le chaland « Roulers » (établissement de bains froids en Seine);
- 4° Donne son accord en vue de l'application par la Société des Pompes Funèbres Générales de certaines hausses autorisées d'une part, par un arrêté de Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale, en ce qui concerne les cercueils, d'autre part, par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise au sujet des tarifs de location et prestations de service;
- 5° Décide de renouveler les baux du Bureau des P.T.T. des Coteaux et du Presbytère pour une période de neuf années;
- 6° Donne son accord en vue de l'approbation pour valoir marché de différents mémoires de travaux et fournitures pour lesquels il n'a pas été possible de passer des marchés préalables;
- 7° Procède au relèvement des émoluments des professeurs d'éducation physique et des Cours complémentaires de la Ville;
- 8° Fixe le montant des honoraires à payer aux professeurs des Cours professionnels de la ville;
- 9° Approuve la dépense supplémentaire résultant de la hausse des prix en ce qui concerne les travaux d'aménagement exécutés en participation avec l'Etat, dans l'immeuble appartenant à la ville, 4 bis, rue Gounod, utilisé depuis octobre 1945 par le lycée de jeunes filles;
- 10° Décide la construction, en participation avec l'Etat, sur le terrain de l'ancien cimetière, rue Gounod, d'un baraquement comprenant une salle de gymnastique et une salle de classe pour le lycée de jeunes filles de Saint-Cloud, en attendant que les travaux d'agrandissement de l'établissement puissent être effectués;
- 11° Décide, dans la limite des crédits réservés au budget, de faire procéder à des travaux en vue de la mise hors d'eau du bâtiment actuellement en construction au lycée de garçons de Saint-Cloud (terminer la maçonnerie, placer la charpente et la couverture);
- 12° Décide de faire procéder à des travaux de transformation et d'aménagement dans l'immeuble, 26, rue Dailly (Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, Musée et Bibliothèque de la ville) et d'acquérir du matériel en vue d'assurer le fonctionnement de cette maison (chaises, tables, armoires, tables de jeux, appareil cinématographique, etc.). Décide, en outre, pour financer la dépense, évaluée à 2.000.000 de francs de contracter un emprunt à long terme auprès d'un établissement de crédit. Vote les centimes additionnels nécessaires à l'amortissement de cet emprunt;
- 13° Décide, à la suite d'un appel d'offres, de passer avec un entrepreneur local un contrat en vue d'assurer l'entretien du réseau d'éclairage électrique public. Autorise le Maire à signer ce contrat;
- 14° Décide, pour faire suite au programme de travaux de voirie en cours de réalisation, rue de l'Eglise, place du Pas et rue de l'Hospice, de faire procéder à la réfection complète de la rue Lauer;
- 15° Décide de compléter le Service Municipal du Logement déjà existant par la création d'une Commission de logements qui sera composée de six Conseillers Municipaux, d'un représentant des locataires et d'un représentant des propriétaires. Désigne les Conseillers qui feront partie de cette Commission;
- 16° Emet un avis favorable à l'approbation du budget primitif de 1946 de l'Hôpital-Hospice de Saint-Cloud;
- 17° Emet un avis favorable à l'approbation du budget primitif de 1946 du Bureau de Bienfaisance de la Ville;
- 18° Décide d'accorder au personnel communal (titulaire et auxiliaire), la majoration de l'indemnité de résidence familiale, telle qu'elle a été fixée par les agents et fonctionnaires de l'Etat par le décret du 4 janvier 1946;
- 19° Procède au relèvement des frais de représentation accordée aux officiers du Corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud;
- 20° Vote le budget primitif de 1946 de la Ville s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de 25.934.614 fr. et décide, pour faire face aux dépenses supplémentaires résultant de l'augmentation du coût de la vie et pour équilibrer le budget :
  - a) De porter de 4,50 à 9 % le taux de la taxe sur le revenu net des propriétés non bâties, de 6 à 12 % la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de 10 à 15 % la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels;
  - b) De voter 298 centimes additionnels supplémentaires;
- 21° Admet en non-valeurs pour une somme de 165 francs différentes cotes irrécouvrables;
- 22° Refuse de viser, en vue de leur approbation pour valoir marché, les mémoires présentés par la maison Niepce, à Boulogne, qui a fourni des drapeaux lors des fêtes et cérémonies, les prix de location réclamés étant trop élevés. En cas de non-accord, décide de soumettre la question à la Commission de surveillance des prix;
- 23° Adopte une résolution à la suite du refus opposé par certains éléments du personnel de la voirie d'obéir aux ordres qui leur étaient donnés de travailler l'après-midi du samedi 19 janvier 1946, pour le cassage de la glace.

Le Secrétaire de Séance,  
Signé : A. BERTHON.

Dans Survivre, bulletin de l'Association Familiale de Garches, il est paru, sous la signature de M. G. DELBART, Président de l'Association, une page d'histoire locale qui nous pensons intéressera nos lecteurs. Nous la faisons donc insérer ci-après et remercions son auteur.

## Nos Ancêtres à la bataille de Buzenval, le 19 Janvier 1871

Le 19 janvier 1871, à 7h.15, un épais brouillard couvrait la campagne de

Buzenval; la température était glaciale. Le calme fut brusquement troublé par trois explosions successives, c'était le signal d'attaque donné par le fort du Mont-Valérien.

Les troupes françaises, groupées aux abords du fort gagnèrent par les côteaux de Suresnes et de la Fouilleuse l'emplacement actuel du champ de courses.

Bientôt allait s'engager la bataille sanglante qui devait mettre un terme à l'héroïque, mais funeste guerre.

Les troupes prussiennes qui occupaient Garches et Montretout avaient pris leurs positions de combat au mur de Longboyau et sans le moindre signe extérieur attendaient dans leur retranchement l'attaque qu'elles savaient imminente. (L'annonce des mesures militaires avait été publiée par la presse parisienne quatre jours avant).

Dans l'atmosphère opaque que l'on sentait déjà tragique se fit bientôt entendre la sonnerie de la charge et les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons du 4<sup>e</sup> Zouave, entraînés, se ruèrent vers l'objectif assigné : terrain qui se trouvait à l'emplacement approximatif de la route actuelle du 19 Janvier et ayant pour centre le bois de Garches au lieudit « La Bergerie ».

Bondissant, enragés, ils gravirent la colline face au fort en direction de Garches. Ils arrivèrent à environ 80 mètres des lignes ennemies sans qu'aucun coup de feu fût tiré. Mais soudain, dans un bruit d'enfer, sur toute la ligne d'attaque, l'ennemi mitraillait nos troupes qui subissaient des pertes énormes. L'élan superbe était brisé pour être repris par de nouvelles unités et ainsi sans arrêt. Cette journée vit se décimer les uns après les autres nos plus beaux bataillons. 90.000 hommes furent engagés; près de 4.000 restèrent sur le terrain.

Un moment, la victoire sembla vouloir couronner cette lutte terrible et l'état-major allemand qui suivait les opérations à l'emplacement approximatif du réservoir d'eau, en haut de la rue de la Porte-Jaune, à l'angle de la rue du Docteur-Debat, se vit contraint de battre en retraite. Il se réfugia à l'Hospice Brézin où se trouvaient en réserve le 2<sup>e</sup> bataillon du 59<sup>e</sup> prussien et la 2<sup>e</sup> batterie légère.

Nos troupes bousculèrent les premières lignes adverses et obligèrent l'ennemi à reculer précipitamment. Une trouée s'opéra vers Garches et une poignée de braves poursuivant les fuyards, vint s'anéantir non loin du croisement des rues de Suresnes et de la Porte-Jaune; leurs restes reposent actuellement au monument élevé à leur mémoire au cimetière de Garches.

L'un d'eux, grièvement blessé, est mort au pied d'un prunier en face de l'entrée de l'Ecole Blanche de Castille, à l'angle de la rue Henri-Regnault et de la rue de la Côte-Saint-Louis.

Parmi les morts se trouvent Henri REGNAULT, Grand Prix de Rome, engagé volontaire, âgé de 29 ans; le Marquis DE CORIOLIS, âgé de près de 70 ans, lui aussi volontaire; MICHELLE, un enfant de 17 ans à peine, le lieutenant SEVESTRE, jeune comédien du Théâtre Français; l'explorateur Gustave LAMBERT, le commandant PERELLI, le lieutenant-colonel DE ROCHEBRUNE.

C'est la mort héroïque d'un de ces braves que Paul DÉROULÈDE, officier de mobiles, ayant participé à la sortie de Buzenval, immortalisa dans son chant légendaire du « Clairon ».

Les anciens de Garches se souviennent des imposantes manifestations qui marquaient chaque année l'anniversaire de cette bataille. Aux sociétés locales, aux enfants des écoles, se joignaient des délégations de la France entière; l'armée détachait une Compagnie d'honneur avec drapeau et musique; les clergés de tous les cultes unissaient leurs prières, entraînant la foule dans un même sentiment de reconnaissance envers ceux qui n'avaient pas craint de mourir pour que vive la France.

G. DELBART,

Président de l'Association Familiale de Garches.

**Bibliothèque Municipale** Par suite du transfert des livres et du matériel dans l'immeuble, 26, rue Dailly, à Saint-Cloud, la Bibliothèque Municipale sera fermée du 1<sup>er</sup> au 17 mars 1946.

Au cours de l'année 1946, le Conseil Municipal envisage de rénover la bibliothèque en remplaçant et en faisant réparer certains livres arrivés à limite d'usure et en achetant de nouveaux ouvrages.

Les abonnés seront informés de ces acquisitions.

## NOUVELLES BRÈVES...

### Vol d'un moteur

A l'usine des Pompes Guinard, on avait constaté, ces temps derniers, que des vols se produisaient dans l'établissement. Un moteur 201 Peugeot notamment avait disparu, ainsi que divers autres objets.

Une enquête fut demandée et celle-ci ne tarda pas à situer les coupables du vol de ce moteur, lequel a été retrouvé et restitué.

Ces indélicats ont été déférés au parquet de Versailles. Il s'agit des nommés D... Léopold et V... Marcel, tous deux domiciliés à Suresnes.

L'enquête se poursuit.

### Attention Mesdemoiselles !!!

Christiane B..., âgée de 18 ans, avait quitté ses parents, à Deauville, pour suivre son fiancé que la famille n'acceptait pas.

Ces jeunes gens sont venus s'installer à Saint-Cloud. Que s'est-il passé ? On l'ignore. Mais ce que l'on sait, c'est qu'un matin, le fiancé a disparu en laissant la jeune Christiane sans argent et sans carte d'alimentation.

La police a fait alerter la famille, et en attendant, cette jeune fille a été placée dans les services de l'hôpital.

### Le vin ne rend pas toujours gai...

L'autre nuit, vers minuit, M. et Mme Guillemot étaient couchés dans leur lit, lorsqu'un individu entra chez eux en défonçant la porte.

Cet intrus, qui se nomme P... René, 35 ans et habite 6, rue Royale, à Saint-Cloud, prit aussitôt à

parti M. Guillemot en des termes peu rassurants : « J'aurai ta peau », lui dit-il.

Des voisins, alertés par les cris de Mme Guillemot sont intervenus et cet énergumène a été maîtrisé.

Peu après, on s'aperçut que l'importun était ivre et qu'il s'était trompé de porte et de personne. Néanmoins, René P... fait l'objet d'un procès-verbal pour violation de domicile et coups et blessures.

### La mauvaise bonne

M. Jarron, entrepreneur à Saint-Cloud, avait constaté qu'on lui avait soustrait du linge, des vêtements et une somme d'argent assez importante. Il s'en est plaint.

L'enquête a révélé que c'est la propre bonne de l'intéressé, Emilienne L..., 25 ans, qui s'est rendue coupable de ce méfait. Certaines affaires ont été récupérées sauf l'argent qui a été dilapidé.

Cette précoce dévoyée, qui est une récidiviste, a pris le chemin du dépôt.

### Un avancement

Le *Journal Officiel* du 19 janvier 1946, nous annonce la nomination de M. Marcel Barthès, commissaire-chef de la circonscription de Saint-Cloud, au grade de commissaire principal. Il est maintenu sur place

Nous nous réjouissons de voir M. Barthès continuer à diriger les services de police de notre commune et nous lui adressons nos félicitations.

### Une nomination

M. Denier Marcel, officier de paix de la Police d'Etat, vient d'être nommé à Saint-Cloud dans la même qualité, en remplacement de M. Saint-Aubin, muté à Toulon.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

### Echo sportif

Le Club des Sports Olympiques (section locale), nous informe la magnifique rentrée sur les rings parisiens, du boxeur poids lourd Georges Martin, demeurant à Garches, qui, par deux victoires par k.-o. au 1<sup>er</sup> round, s'est qualifié pour la finale de la compétition internationale des poids lourds, finale qu'il disputera prochainement à la salle Wagram contre Vartanian.

Tous nos compliments à cet ancien prisonnier et à son professeur Gandon.

### L'Association Amicale des Mutilés,

Réformés, Ascendants, Orphelins, Anciens Combattants de la

### RÉGION des ALPES et de la RÉGION PARISIENNE

informe tous les Clodoaldiens entrant dans une des catégories précitées, qu'ils peuvent obtenir tous renseignements utiles, chaque dimanche matin, de 10 h. à 12 heures, 3, rue Gounod, à la permanence de l'Amicale (Maison du Prisonnier).

L'Amicale informe également les Clodoaldiens qu'elle donne un grand bal, le 23 février, à 21 heures, Salle de la Mairie.

Le Secrétaire : CATELAIN.

## LES MÉDAILLES MILITAIRES

La remise officielle du fanion offert par les Médailleurs Militaires au 5<sup>e</sup> Régiment du Génie, qui fut caserné à Saint-Cloud, après la Libération, pendant plusieurs mois, aura lieu le dimanche 17 février, à 11 heures, sur le polygone des Matelots, à Versailles, au cours d'une prise d'armes qui se déroulera en présence des autorités civiles et militaires du département et de la ville de Saint-Cloud.

## AVIS

Dans notre premier numéro, nous avions indiqué que les colonnes du bulletin seraient ouvertes à toutes les Associations, tous les organismes, toutes les collectivités, qui auront à faire paraître des avis ou des communiqués. Or, on nous a demandé de passer dans le bulletin des rapports ou comptes rendus de sociétés, associations ou groupements.

En raison de l'abondance des matières intéressant l'activité municipale et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de limiter le nombre de feuillets, le Conseil Municipal a décidé de s'en tenir uniquement à ces avis ou communiqués qui devront être aussi succincts que possible.

## ÉTAT CIVIL DU MOIS DE JANVIER 1946

### NAISSANCES

Turlan Michèle, Christiane. — Durin Alain, Raymond. — Delfort Claude, Jean. — Dufour Roger, Marcel. — Latorse Marie, Claude. — Rivière René, Paul, Guy. — Anderouard Nicole, Marcelle. — Guillemeau Jacqueline. — Nempon Michel, Jean. — Faia Maurice, Edouard. — Laforgue Nathalie. — Lebreton Alain, Alphonse. — Picard Marie, Thérèse. — Auger Alain, Pierre. — Lemal Marie, France. — Marguerite Danielle. — Portail Hélène, Claude. — Demart Monique, Andrée. — Touron Colette, Jeanne. — Blondeau Dominique, France. — Le Mer Jean, Pierre. — Cloarec Claudine, Yvonne. — Cadiou Christian, Louis. — Bernard Alain, André. — Benamer Taous. — Lencat Janine, Irène. — Larroque Jean, Marc. — Rosenberg-Polak Markus. — Gandon Josiane, Mauricette. — Rozier Pierre, Albert. — Bijard Bernard, Joseph. — Fabre Francette, Denise. — Duhamel Micheline. — Le Clanche Noëlle, Annick. — Peyrat Guy, Jacques. — Jousselin Bernard, Jean. — Rozin Colette. — Pérad Michel, Jean. — Martel Georges. — Lefèvre Jacques, Marcel. — Buquen Chantal, Georgette. — Girardot Claude, Andrée. — Plard Alain, Marcel. — Gay Michel, Gaston. — Grisard Robert, Daniel. — Saclier Alain. — Menjoz Jacqueline. — Moser Françoise, Andrée. — Tissier Michel, Emile. — Marie Jean, Olivier. — Coudeyras Alain. — Lencat Michel, Jean. — Laroze Michel, Louis. — Alexandre Janine, Josette.

### MARIAGES

Frédéric Masselin et Geneviève, Henriette Béchu. — Charles, Edmond Jeannot et Jane, Cécile Huet. — André, Marcel Giblain et Geneviève Guillois. — Maurice, Louis Vogel et Madeleine, Louise Collot.

### DECES

Martin Eloi, Isidore, 66 ans. — Arnould, Georges, Lucien, 14 mois. — Fouque Charles, Alphonse, 81 ans. — Drouet Georges, 48 ans. — Gaudet Marie, Elise, veuve Desroles, 79 ans. — Jacqueline, Louise, Kollen, femme Deschizeaux, 33 ans. — Carlos, Joseph Tyghem, 60 ans. — Barbin Urbain, Mathieu, 52 ans. — Marie, Augustine Croulebois, veuve Prades, 74 ans. — Poitel Daniel, Maurice, 3 mois. — Latreille Jean, Gabriel, 87 ans. — Simier Adrienne, Berthe, Juliette 70 ans. — Tiers Gustave, Auguste, 61 ans. — Lagery Marie-Louise, veuve Roux, 71 ans. — Rivet Marie-Thérèse, Jeanne, veuve Marchal, 68 ans. — Jourdain Henri, 80 ans. — Le Haret Joseph Marie, 32 ans. — Olivier Georges, Hippolyte, 71 ans. — Desmidt Hippolyte, 59 ans. — Loussoarn Pierre, Michel, 63 ans. — Vanbreuse Adèle, veuve Charles, 81 ans. — Marie Marche, veuve Rollet, 83 ans. — Boixeau Anne, Alida, veuve Garnier, 81 ans. — Chauvin Marie, Julie, veuve Sivade, 84 ans. — Dubois, Eugénie, Léontine, veuve Charrier, 79 ans.

Le Gérant : ANTOINE BERTHON.

Dépôt légal n° 492 - 3-46